

REGLEMENT COMPLET GRAND JEU CONCOURS

« Jeu concours à l'occasion du lancement de Livelink »

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La société TRILUX FRANCE S.A.S. au capital de 3 000 000,- Euros, numéro RCS Strasbourg 20008 B 1997 domiciliée AEROPARC 1 ENTZHEIM – 5 RUE PEGASE – CS80005 - 67836 TANNERIES CEDEX organise un jeu concours intitulé « Jeu concours à l'occasion du lancement de Livelink ». Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il permet aux personnes ayant exprimé le souhait d'y participer de gagner un prix par tirage au sort. Jeu ouvert du 7 septembre 2015 au 1^{er} octobre 2015 minuit.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne majeure.

Pour participer, il suffit de remplir le bulletin d'inscription en ligne (nom, prénom, adresse, ville, code postal et adresse électronique) et de confirmer l'enregistrement en répondant à notre mail de confirmation (pratique du double opt-in afin de nous assurer que vous êtes bien à l'origine de la demande). Un seul bulletin par personne par tirage au sort (même nom, même prénom, même adresse).

Sont exclus de toute participation au jeu-concours et du bénéfice de toute gratification, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- les membres de la Société organisatrice ainsi que leur famille
- les personnes qui n'auront aucunement justifié de leur nom, prénom, adresse légale sur demande de la Société organisatrice ou qui les auront fournis de façon inexacte

Les coordonnées des participants pourront faire l'objet d'un traitement informatisé.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 Janvier 78. Chaque participant dispose d'un droit d'accès au fichier et de rectification, pour les informations les concernant, en envoyant un courrier à webmaster@trilux.com

ARTICLE 3 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera déterminé par tirage au sort et informé par courrier électronique, dans la semaine suivant la clôture du jeu. Le tirage au sort sera effectué par Maître Paulet. Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 14 jours après avoir été averti, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

ARTICLE 4 - DOTATION

Ce jeu est doté d'un lot d'une valeur de 400 € (La dotation ne pourra faire l'objet ni d'un échange, ni d'une contrepartie financière).

ARTICLE 5 – DEMANDE DE REGLEMENT

Ce règlement est disponible en ligne. Le présent règlement, qui a été déposé à la SCP Thomas et Paulet – Huissiers de Justice associés – 11 rue de la Commanderie – BP 42029 - 67122 MOLSHEIM CEDEX sera expédié à toute personne qui en fera la demande par écrit à

l'adresse du jeu : TRILUX France S.A.S. - AEROPARC 1 ENTZHEIM – 5 RUE PEGASE – CS80005 - 67836 TANNERIES CEDEX.

Remboursement des frais d'affranchissement pour la demande de règlement sur la base du tarif lent en vigueur moins de 20g. Une seule demande par foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 6 – CAS DE FORCE MAJEURE

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération si les circonstances l'exigent.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application de celui-ci seront tranchées souverainement par la société organisatrice.

Les réponses au bulletin sont réputées exactes et complètes, notamment concernant le nom, l'adresse postale et l'adresse électronique. TRILUX France S.A.S. ne peut être tenu pour responsable en cas d'erreur volontaire ou involontaire du participant.

Si en raison d'événements extérieurs à sa volonté rendant impossible le déroulement normal du présent jeu, elle était amenée à l'annuler, le proroger ou à l'écourter ou encore à en modifier les modalités. La société organisatrice se réserve également le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout retard d'acheminement imputable aux services postaux.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent jeu concours est soumis au droit français. Tout litige, qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis à la juridiction de Strasbourg qui désignera le tribunal compétent.

Extrait de règlement

Jeu gratuit sans obligation d'achat. Jeu organisé par TRILUX France S.A.S. - AEROPARC 1 ENTZHEIM – 5 RUE PEGASE – CS80005 - 67836 TANNERIES CEDEX du 7 septembre 2015 au 1^{er} octobre 2015. Il permet aux personnes ayant exprimé le souhait d'y participer de gagner un prix par tirage au sort. Pour peut-être gagner 1 iPad AIR, le participant doit remplir un bulletin de jeu en ligne (nom, prénom, adresse électronique, adresse, ville, code postal et téléphone) et confirmer l'enregistrement en répondant à notre mail de confirmation. Un seul bulletin par personne par tirage au sort (même nom, même prénom, même adresse). Le gagnant sera déterminé par tirage au sort. Dotations : Ce jeu est doté d'un lot de 1 iPad AIR (valeur 400 €). Règlement complet déposé en magasin et déposé à la SCP Thomas et Paulet – Huissiers de Justice associés – 11 rue de la Commanderie – BP 42029 - 67122 MOLSHEIM CEDEX. Il sera expédié à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse du jeu : TRILUX France S.A.S. - AEROPARC 1 ENTZHEIM – 5 RUE PEGASE – CS80005 - 67836 TANNERIES CEDEX. Remboursement des frais d'affranchissement pour la demande de règlement sur la base du tarif lent en vigueur de 20 g. (joindre RIB ou RIP). Une seule demande par foyer (même nom, même adresse).